

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 01/07/2025 - 18444 - 2022 B 04806 - 920 675 386 - A&A Tacos

Présence - Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Lille
Business Park - Bâtiment F - 87 rue du Molinel - 59701 Marcq-en-Barœul
Sarl au capital de 10 000 € - RCS Lille Métropole 921 569 679
T 03 20 74 68 31 - www.antaris.fr

Présence'

Conseil & Expertise comptable

Gestion prévisionnelle

Evaluation et transmission
d'entreprises

Comptabilité

SAS A&A TACOS

24A rue de Lille

59250 HALLUIN

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2024 au 31/12/2024



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD

(2025)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	☒	Régime réel normal	☐				
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante			☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société						Adresse du siège social					
SAS A&A TACOS											
SIRET 92067538600014											
Adresse du principal établissement						Ancienne adresse en cas de changement					
24A rue de Lille											
59250 HALLUIN											
RÉGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						SIRET					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :											
B ACTIVITÉ											
Activités exercées		Restaurant, serv. de restaurat. mobile				Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
☐											
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0		Bénéfice imposable à 15%		20 329		Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%											
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%							
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations											
Entreprise nouvelle art. 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐		Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A		☐	
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A		☐		Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies		☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		☐						Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐											
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%											
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : I											
PRESENCE 87 RUE DU MOLINEL BUSINESS PARK BAT F 59700 MARCQ EN BAROEUL Tél : 06 87 54 43 43											
Nom et adresse du conseil : Tél :											
OGA/OMGA ☐ Visiteur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)											
Identité du déclarant :											
Date : 18022025 Lieu : MARCQ-EN-BAROEUL											
Qualité et nom du signataire : PRESIDENT											
Signature : M. GHALIB AYOUB											
N° d'agrément :											
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :											

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2025)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS A&A TACOS**
et Date de clôture de l'exercice **31122024**

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENT S (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON S (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise		SAS A&A TACOS		24A rue de Lille		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise				59250 HALLUIN			
SIRET		9 2 0 6 7 5 3 8 6 0 0 0 1 4		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		31122024	
				Exercice N-1 clos le		31122023	
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	6 500	012		6 500	6 500
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	19 959	030	7 708	12 251	14 248
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	26 459	048	7 708	18 751	20 748
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	2 000	052	2 000	870
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068		070			
		072	5 821	074	5 821	241	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	19 256	086	19 256	23 067	
	Charges constatées d'avance *	092		094		1 592	
	Total II	096	27 076	098	27 076	25 770	
	Total général (I + II)	110	53 536	112	7 708	45 827	46 518
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	100	100			
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	1 677	1 677			
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136	17 185	23 644			
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
Total I	142	19 962	26 421				
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 073	11 559			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169) 1 248)	172	13 263	8 473			
	Comptes courants d'associés	173	11 529	66			
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176	25 865	20 097			
Total général (I + II + III)	180	45 827	46 518				
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise: **SAS A&A TACOS**Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122024		Exercice N-1 clos le 31122023																														
		1		2																														
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210																															
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215 217	214 218	259 260 127	 221 029																													
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222																															
	Production immobilisée *		224																															
	Subventions d'exploitation reçues		226																															
	Autres produits		230	2 306	2 537																													
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	261 692	223 566																													
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234																															
	Variation de stock (marchandises) *		236																															
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238	122 998	116 087																													
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240	(1 130)	530																													
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	62 199	28 509																													
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243 791	244	811	2 184																													
	Rémunérations du personnel *		250	43 915	41 741																													
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	8 468	7 076																													
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255	254	4 101	3 259																													
	Dotations aux provisions		256																															
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260	262	1	851																														
Total des charges d'exploitation (II)		264	241 363	200 236																														
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	20 329	23 330																													
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280																															
	Produits exceptionnels (IV)		290		314																													
	Charges financières (V)		294																															
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347 348	300	95																														
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	3 049																														
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	17 185	23 644																													
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	17 185	314																													
Régime des Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316																															
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318																															
	Provisions non déductibles*		322																															
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	3 049																														
	Divers* : dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247	330	95																														
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251																															
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998																															
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999																															
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997																														
	<table border="1"> <tr> <td>Entreprises nouvelles (44. sexies)</td> <td>986</td> <td>Jeune entreprise innovante (44. sexies A)</td> <td>989</td> <td>Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)</td> <td>138</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)</td> <td>991</td> <td>Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)</td> <td>992</td> </tr> <tr> <td>ZFA NG (44 quaterdecies)</td> <td>345</td> <td>Investissements et souscriptions outre-mer</td> <td>344</td> <td>Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)</td> <td>993</td> </tr> <tr> <td>Zone franche urbaine (44 octies A)</td> <td>987</td> <td>Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)</td> <td>127</td> <td>Zone France Ruralités Revitalisation (ZFR)</td> <td>181</td> </tr> <tr> <td>dont divers* { Créance due au report en arrière du déficit Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) }</td> <td>346 643 648</td> <td>{ Déduction exceptionnelle (art 39 decies) Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) Déduction exceptionnelle (art 39 decies G) }</td> <td>655 645 649</td> <td>{ Déduction exceptionnelle simulatrice de conduite Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) }</td> <td>641 647 990</td> </tr> </table>		Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138			Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127	Zone France Ruralités Revitalisation (ZFR)	181	dont divers* { Créance due au report en arrière du déficit Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) }	346 643 648	{ Déduction exceptionnelle (art 39 decies) Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) Déduction exceptionnelle (art 39 decies G) }	655 645 649	{ Déduction exceptionnelle simulatrice de conduite Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) }	641 647 990		342 350
Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138																													
		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992																													
ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993																													
Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127	Zone France Ruralités Revitalisation (ZFR)	181																													
dont divers* { Créance due au report en arrière du déficit Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) }	346 643 648	{ Déduction exceptionnelle (art 39 decies) Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) Déduction exceptionnelle (art 39 decies G) }	655 645 649	{ Déduction exceptionnelle simulatrice de conduite Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) }	641 647 990																													
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352	20 329	354																													
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356																															
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :				360																													
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	20 329	372																													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

2033B - Divers à réintégrer
au 31/12/2024

Libellé	Montant
AMD-Amendes et pénalités	95
Totalisation	95

2033B - Divers à déduire

au 31/12/2024

Libellé

Montant

Totalisation

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS A&A TACOS**

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	6 500	402		404		406	6 500				
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	8 595	442	2 104	444		446	10 699				
	Installations générales, agencements divers	450	878	452		454		456	878				
	Matériel de transport	460	4 000	462		464		466	4 000				
	Autres immobilisations corporelles	470	4 383	472		474		476	4 383				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	24 355	492	2 104	494		496	26 459				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
		Fonds commercial		495		497		498		499			
		Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 863	532	2 159	534		536	4 022				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	9	542	88	544		546	97				
	Matériel de transport	550	722	552	800	554		556	1 522				
	Autres immobilisations corporelles	560	1 013	562	1 054	564		566	2 067				
TOTAL		570	3 607	572	4 101	574		576	7 708				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS A&A TACOS**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984
Déficits de l'exercice			860
Total des déficits restant à reporter			870

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374 25 926
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378 16 618
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer
au 31/12/2024**

C Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt	Montant
Totalisation	

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A&A TACOS		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	259 386	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	2 305	
TOTAL 1	106	261 692	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111	1 130	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	1 130	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	139 130	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	37 301	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	1	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	176 432	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	86 390
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	86 390
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	261 692	
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	01/01/2024	160 31/12/2024
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186		

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 92067538600014

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A&A TACOS

ADRESSE (voie) 24A rue de Lille

CODE POSTAL 59250

VILLE HALLUIN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTALISATION	905	2	TOTALISATION	906	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille Ghalib Prénom(s) AYOUB
Nom d'usage GHALIB % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50
Naissance : Date 19122003 N° département 59 Commune TOURCOING Pays FRANCE
Adresse : N° 4 Voie Rue des Primeveres
Code postal 59250 Commune HALLUIN Pays FRANCE

Titre (2) M Nom de famille EL GNAOUI Prénom(s) ANIS
Nom d'usage EL GNAOUI % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50
Naissance : Date 22012004 N° département 59 Commune TOURCOING Pays FRANCE
Adresse : N° 1 Voie Allée Pierre Hachin
Code postal 59250 Commune HALLUIN Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

[3|1|1|2|2|0|2|4|]

N° SIRET

[9|2|0|6|7|5|3|8|6|0|0|0|1|4|]

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A&A TACOS

ADRESSE (voie)

24A rue de Lille

CODE POSTAL

59250

VILLE

HALLUIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS A&A TACOS

du 01012024

Adresse 24A rue de Lille

59250 HALLUIN

au 31122024

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice(total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice ⑩	20 329
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	24 360
Nom et qualité du signataire M. GHALIB AYOUB PRESIDENT		A <u>MARCO-EN-BAROEUL</u> , le <u>18/02/2025</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

SAS A&A TACOS
24 A RUE DE LILLE
59250 HALLUIN
RCS LILLE LETROPOLE : 920 675 386



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 15 MAI 2025

Procès-verbal des délibérations

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ et le 15 MAI à seize heures, les Associés de **SAS A&A TACOS**, Société par Actions Simplifiée au Capital de 1000 Euros, se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée est présidée par Monsieur **GHALIB AYOUB**, Président.

Le Président constate que les Associés présents possèdent ensemble la totalité du Capital Social, et qu'en conséquence l'Assemblée est habilitée à prendre toutes décisions conformément à la loi et aux statuts.

Etaient présents :

- ✓ Monsieur **GHALIB Ayoub** détenteur de 50% des actions du capital social
- ✓ Monsieur **EL GNAOUI Anis** détenteur de 50% des actions du capital social

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes 2024
- Répartition du Bénéfice

Après discussion et diverses questions, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :



PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des Associés donne acte à la Présidence de ce que les dispositions des statuts concernant la convocation des associés ont bien été respectées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des Associés, après avoir pris connaissance des documents du bilan 2024,
Approuve les comptes sociaux et fiscaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des Associés, après proposition du Président, affecte le ***bénéfice d'exploitation***
de l'exercice 2024, du 01/01/2024 au 31/12/2024, d'un montant de
17185,28 euros en autres réserves.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
De tout ce dessus, il a été dressé procès-verbal.**

Monsieur GHALIB Ayoub
Président de la SAS

